

Évaluation rapide des progrès liés aux Objectifs d'Aichi pour la Biodiversité 5, 14 et 15 dans la région méditerranéenne



CBD



FERI



Étendue des forêts méditerranéennes – Source: WWF Ecoregions



United Nations Decade on Biodiversity

Avant-propos

Ce document de travail a été élaboré pour la 5ème Semaine de la Forêt Méditerranéenne à Agadir (Maroc) du 20 au 24 mars 2017, avec le soutien de l'Initiative de Restauration des Ecosystèmes Forestiers du Service Forestier Coréen. Il vise à évaluer rapidement les progrès réalisés par 26 pays méditerranéens¹ dans le cadre des Objectifs d'Aichi pour la Biodiversité 5, 14 et 15 du Plan Stratégique pour la Biodiversité 2011-2020, en mettant l'accent sur les écosystèmes forestiers méditerranéens. Ce document présente des informations contextuelles sur les progrès accomplis dans le cadre de ces objectifs, tirés directement de deux sources principales: [l'Etat des forêts méditerranéennes 2013](#) et les documents préparés pour la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CBD COP 13), y compris le document d'information [Evaluation actualisée des progrès vers les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité 5 et 15](#). En outre, les Rapports Nationaux et les Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB) de 26 pays méditerranéens ont été examinés pour y trouver un certain nombre d'éléments relatifs aux données sur l'état et les tendances des écosystèmes, la clarté dans la définition des objectifs nationaux, et les modalités utilisées pour mettre en œuvre et mesurer les progrès réalisés.

NB : Les appellations employées et la présentation des données cartographiques présentées dans ce rapport n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

¹ Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Égypte, Espagne, République de Macédoine, France, Grèce, Israël, Italie, Jordanie, Liban, Lybie, Malte, Maroc, Monténégro, Etat de Palestine, Portugal, Serbie, Slovénie, République Arabe Syrienne, Tunisie et Turquie.

1 Introduction

1.1 Texte des objectifs 5, 14 et 15

Objectif 5: *D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.*

Objectif 14: *D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.*

Objectif 15: *D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.*

Pour cette évaluation, les Objectifs d'Aichi pour la Biodiversité 5, 14 et 15 ont été répartis dans les composantes suivantes :

- Réduire de moitié le taux de perte des forêts naturelles et si possible le ramener à zéro
- Réduire de moitié le taux de perte des habitats naturels et si possible le ramener à zéro
- Réduction significative du taux de dégradation et de fragmentation
- La résilience des écosystèmes est améliorée grâce aux mesures de conservation et restauration [...] contribuant à l'adaptation aux changements climatiques et à la lutte contre la désertification
- La contribution de la biodiversité aux stocks de carbone est améliorée, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques
- Les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau, et qui contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés
- ...compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.*

* Cette composante a été omise dans cette évaluation car aucune information pertinente n'a été trouvée dans les sources consultées, ni dans l'examen des communications nationales à la CDB.

1.2 Importance des Objectifs d'Aichi 5, 14 et 15 dans le contexte méditerranéen

La réalisation des Objectifs d'Aichi 5 et 15 est essentielle au succès du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020. La destruction et la dégradation des habitats naturels que l'objectif 5 cherche à réduire représente le principal facteur de perte de biodiversité et, avec elle, la perte de services écosystémiques

que l'objectif 14 cherche à préserver. La prévention d'une plus grande fragmentation des habitats est essentielle pour éviter l'isolation des populations d'espèces et permettre leurs mouvements essentiels dans leurs milieux terrestres ou aquatiques, en particulier face au changement climatique. La fragmentation étant également responsable de la destruction et dégradation des habitats naturels, il est essentiel de renforcer la connectivité et les corridors, ainsi que la coopération régionale pour la conservation transfrontalière de la biodiversité (éléments visés par l'objectif 11 sur les aires protégées).

De la réalisation de l'objectif 5 dépend le succès de nombreux autres Objectifs d'Aichi, en particulier l'objectif 12 sur la prévention de l'extinction des espèces menacées. Lorsque la conversion a déjà eu lieu et que la pression sur la terre diminue, l'inversion de la perte d'habitats, de la fragmentation et de la dégradation par la restauration des écosystèmes (objectif 15), représente une immense opportunité pour la conservation de la biodiversité et le captage du carbone. La restauration des territoires et zones marines peuvent également améliorer la résilience et capacité d'adaptation des écosystèmes et des sociétés, contribuant ainsi à l'adaptation au changement climatique et générant des avantages supplémentaires pour les populations, en particulier les peuples autochtones, les communautés locales et les ruraux pauvres (objectif 14).

A travers une longue histoire d'occupation humaine, les forêts et autres écosystèmes méditerranéens se caractérisent par des niveaux de perturbation relativement élevés, dans des écosystèmes semi-naturels stables de grande valeur culturelle, économique et biologique (ex : forêts de chênes liège). Dans ce contexte, les habitats strictement naturels sont rares et peuvent être considérés comme des habitats semi-naturels qui présentent une valeur significative pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Dans certains cas, le maintien de faibles niveaux de perturbation dû aux formes traditionnelles séculaires d'utilisation des terres pourrait se révéler aussi important qu'une absence d'intervention. Avec des niveaux historiquement élevés de dégradation et de densité humaine, les objectifs de restauration des écosystèmes et des territoires vont devoir être axés sur la fonction de fourniture continue de services écosystémiques essentiels tels que l'approvisionnement en eau, plutôt que sur la poursuite de la restauration d'un état écologique 'de référence' ou 'historique'.²

Néanmoins, les pays méditerranéens disposent d'un grand choix d'actions et de lieux pour mettre en œuvre la restauration des écosystèmes, avec un large éventail d'implications pour la biodiversité et autres objectifs nationaux. La planification et coordination des politiques au niveau local, national et régional sont donc nécessaires pour comprendre et valoriser les avantages des actions visant à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, entre autres en contribuant aux programmes politiques concurrents sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

² PEREIRA, P. M. & DA FONSECA, M. P. (2003) Nature vs. nurture: the making of the montado ecosystem. *Conservation Ecology*, 7.; PINEDA, F. D. & MONTALVO, J. (1995) Dehesas system in the Western Mediterranean. in HALLADAY, P., GILMOUR, D. A. & PROGRAMME, I. F. C. (Eds.) *Conserving biodiversity outside protected areas : the role of traditional agro-ecosystems*. Gland, Gland : IUCN--the World Conservation Union; .SIRAMI, C., BROTONS, L., BURFIELD, I., FONDERFLICK, J. & MARTIN, J. L. (2008) Is land abandonment having an impact on biodiversity? A meta-analytical approach to bird distribution changes in the north-western Mediterranean. *Biological Conservation*, 141, 450-459.

1.3 Liens avec d'autres agendas internationaux

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de développement durable

Les Objectifs de développement durable (ODD) adoptés en septembre 2015 par l'Assemblée Générale des Nations Unies soulignent l'importance de la conservation et restauration des forêts, montagnes et zones arides, ainsi que la protection de la biodiversité, des écosystèmes et des espèces sauvages dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.³

Au cours des quinze prochaines années, les ODD fourniront un cadre aux pays pour *mobiliser nos efforts pour éliminer toutes formes de pauvreté, lutter contre les inégalités et les changements climatiques, en veillant à ne laisser personne de côté*. L'objectif 15 vise les objectifs du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et souligne l'importance de *préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutte contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité*. Tous les objectifs visés par l'ODD 15 détaillent la façon d'y parvenir. Ces objectifs constituent une déclaration renouvelée de la communauté internationale sur l'importance de conserver une variété d'écosystèmes et de souligner leurs avantages pour la société et le développement durable. Les synergies entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Plan Stratégique pour la Biodiversité peuvent constituer un levier pour la mobilisation de ressources financières, conformément à l'ODD 15, objectifs 15a et 15b.

³ A/RES/70/1 para 33

Objectif de développement durable 15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux

15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial

15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres

15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable

15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction

15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale

15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande

15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires

15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité

15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement

15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement

15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance

Neutralité de la dégradation des terres dans la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULD)

À la 11e réunion de la Conférence des Parties (COP 11) à la CNULD en 2013, les Parties à la Convention ont décidé de faire de ce concept, incorporé à l'ODD 15, le cadre principal pour la mise en œuvre de la Convention. Pour atteindre la neutralité de la dégradation des terres (NDT), la dégradation des terres productives doit être évitée et les terres déjà dégradées doivent être restaurées. Les trois éléments d'un cadre de suivi pour la mise en œuvre de l'objectif NDT – évolution de l'utilisation des terres/couvert végétal, évolution de la productivité des terres, et évolution des stocks de carbone des sols - sont tous pertinents pour évaluer les progrès réalisés vers les objectifs 5 et 15, et en partie l'objectif 7. Au titre de ces indicateurs, la collecte de données à l'échelle nationale pourrait donc être intégrée dans les rapports nationaux à la CDB et vice-versa.

La Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) and l'Accord de Paris

La contribution de la conservation et restauration des écosystèmes fonctionnels à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique est adressé directement par la CCNUCC et l'Accord de Paris. Les plans et engagements nationaux visant à atténuer les changements climatiques sont donc extrêmement pertinents pour la mise en œuvre des Objectifs d'Aichi 5, 14 et 15.

Les Contributions Nationales Déterminées (CND) présentées par les signataires de l'Accord de Paris énumèrent souvent des objectifs dans les secteurs de l'utilisation des terres, leurs changements et la forêt (LULUCF) ou de l'agriculture, des forêts et de l'utilisation des terres (AFOLU). L'article 5 de l'Accord de Paris, qui s'appuie sur une série de décisions de la COP de la CCNUCC⁴, met en place un mécanisme permettant aux pays en développement de recevoir des paiements pour la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts ainsi que la conservation et gestion durable des forêts et l'augmentation des stocks de carbone des forêts dans les pays en développement (REDD+). Afin d'augmenter la précision des rapports sur les Objectifs d'Aichi, les Parties devraient se pencher sur l'articulation de leurs objectifs climatiques et de restauration dans les CND, au sein de leurs objectifs nationaux dans les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) répondant aux Objectifs d'Aichi 5, 14 et 15, afin d'assurer la complémentarité entre les processus intergouvernementaux et les engagements pris au niveau national (voir également la section 3.5).

Autres initiatives internationales volontaires

Indépendamment des objectifs établis par leurs SPANB ou CND, Plusieurs Parties à la CDB se sont engagées à prendre des mesures en matière de restauration et de reboisement dans le cadre d'un certain nombre d'initiatives internationales⁵ visant à appuyer l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, l'amélioration de l'approvisionnement en eau et la réalisation d'objectifs de développement

⁴ Notamment la décision de la CCNUCC 1/CP.16, UN Doc. FCCC/CP/2010/7/Add.1, ainsi que les décisions 9/CP.19, 10/CP.19, 11/CP.19, 12/CP.19, 13/CP.19, 14/CP.19 et 15/CP.19.

⁵ Notamment le Défi de Bonn, la Déclaration de New York sur les Forêts, l'Initiative 20x20 et l'AFR100

plus larges. Ces initiatives sont susceptibles de renforcer la mise en œuvre des Objectifs d'Aichi, en particulier l'objectif 15, mais leur contribution exacte dépendra des lieux et des modalités de leur mise en œuvre.

Le Défi de Bonn

Parmi ces initiatives, le Défi de Bonn est un effort mondial pour restaurer 150 millions d'hectares de terres dégradées et déboisées d'ici 2020 et 350 millions d'ici 2030. Le Défi de Bonn est un véhicule de mise en œuvre de priorités nationales telles que l'eau, la sécurité alimentaire et le développement rural, tout en aidant les pays à réaliser leurs engagements internationaux en matière de changements climatiques, de biodiversité et de neutralité de la dégradation des terres. Il soutient l'Objectif d'Aichi 15 par le biais d'engagements régionaux pris par des organisations gouvernementales et non gouvernementales et d'autres acteurs. En janvier 2017, 39 gouvernements nationaux ou infranationaux, pactes de reboisement et entreprises privées se sont engagés au Défi de Bonn, totalisant plus de 136 millions d'hectares. Aucun pays méditerranéen ne s'est engagé pour l'instant.

2 Rapports et définition des Objectifs

Le texte de la Convention oblige les Parties à soumettre des SPANB ainsi que des rapports nationaux décrivant leurs mesures prises pour appliquer les dispositions de la Convention et leur efficacité dans la réalisation des objectifs de la Convention. Depuis l'adoption du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 à la COP 10 de la CDB, les SPANB révisées doivent décrire comment les Parties entendent mettre en œuvre le Plan stratégique pour la biodiversité et atteindre les Objectifs d'Aichi au niveau national. En conséquence, les rapports nationaux devraient contenir un certain nombre de sections décrivant de manière spécifique les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi au niveau national.

L'analyse des SPANB et des 5^e Rapports Nationaux dans la région révèle les statistiques suivantes:

- Taux de pays méditerranéens ayant soumis leur 5^e rapport national à la CBD – 92%
- Taux de pays méditerranéens ayant soumis leurs SPANB – 42%
- Taux de pays méditerranéens ayant fixé un objectif national répondant à l'objectif 5 – 62%*
- Taux de pays méditerranéens ayant fixé un objectif national répondant à l'objectif 15 – 54%*

** De nombreux pays qui n'ont pas encore soumis de SPANB entièrement révisées ont fourni une indication de leurs objectifs nationaux dans leur 5^e rapport national.*


Alors que la plupart des pays méditerranéens ont réussi à soumettre leur rapport obligatoire, plus de la moitié d'entre eux n'ont pas encore adopté une version révisée de leurs SPANB, instrument clé pour la mise en œuvre de la Convention et de son Plan stratégique 2011-2020. Parmi les pays qui ont adopté des SPANB révisées, certains doivent davantage élaborer leurs mesures prévues pour appuyer la réalisation des Objectifs d'Aichi.

Selon les orientations de la Convention, les objectifs doivent viser à être spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporels (SMART). La question de savoir si un objectif est atteignable ou réaliste fait en partie appel à un jugement subjectif sur la volonté politique, la capacité d'exécution et les ressources du pays à inverser les tendances de la perte et de la dégradation des écosystèmes et à créer un environnement propice aux pratiques alternatives et durables. Des données sur les taux antérieurs de perte de dégradation seront également cruciales dans l'élaboration d'un objectif réaliste pour la réduction de la perte et de la dégradation des écosystèmes, ainsi que leur restauration.

En revanche, il est possible de déterminer si un objectif est spécifique, mesurable et temporel à travers l'analyse de plusieurs éléments listés dans les tableaux ci-dessous, respectivement pour les objectifs 5 et 15. L'inclusion de mesures quantitatives contribue à rendre un objectif plus spécifique. La prise en compte de ces éléments dans les objectifs nationaux peut aider à mesurer la contribution et les progrès réalisés vers le Plan stratégique. A titre d'exemple, les objectifs nationaux qui font la distinction entre la perte brute d'écosystèmes naturels et les gains ciblés fournissent également une contribution plus précise au Plan stratégique. Les Objectifs d'Aichi 5 et 15 sont interconnectés, dans le sens où la restauration des écosystèmes peut être utilisée comme moyen d'améliorer l'équilibre net de la perte et de la dégradation

des écosystèmes à l'échelle nationale. Cependant, les nouveaux écosystèmes naturels issus la restauration ne compensent pas la perte d'habitats naturels. Les avantages, gains, et services essentiels produits par le fonctionnement d'un écosystème, y compris ceux qui concernent l'eau, la santé, les moyens de subsistance et le bien-être, devraient être mieux pris en compte par les efforts de conservation et de restauration.

Le tableau ci-dessous présente des statistiques sur le nombre de pays de la région qui ont fixé un objectif national spécifique et mesurable en réponse à l'Objectif d'Aichi (OA) 5 :

		Nbre de pays	Proportion dans la région
Table 1.	Objectif national répondant à l'OA 5	16	62%
Objectif spécifique et mesurable concernant l'OA5	Taux ciblé de réduction de la perte des écosystèmes naturels	2	8%
	Date ou période cible pour la réalisation de l'objectif	8	31%
	Spécification de la période de référence	2	8%
	Priorité donnée à certains écosystèmes	4	15%

Parmi les pays examinés, 15 (65%) se sont fixés un objectif national qui était clairement aligné sur l'Objectif d'Aichi 5. Cependant, moins de pays ont fixé un objectif national quantitatif, conformément à l'élément de l'objectif 5 qui appelle à « réduire de moitié au moins et si possible ramener à près de zéro » le rythme d'appauvrissement des écosystèmes naturels. Mesurer les progrès de réduction de moitié de ce taux nécessite un taux de base établi sur une certaine période. En se servant de cette base de référence, les pays devraient pouvoir fixer une réduction ciblée du taux de perte des écosystèmes pour contribuer à la réalisation de l'objectif global (qui est de réduire ce taux d'au moins la moitié) et une date cible pour cette réduction (en notant que la période de mise en œuvre du Plan stratégique s'achève en 2020).

Les analyses des Rapports Nationaux et des SPANB montrent que toutes les Parties qui ont élaboré un objectif national conformément à l'Objectif d'Aichi 5 n'ont pas défini de taux cible de réduction des pertes d'écosystèmes à atteindre. Un nombre plus faible encore de pays ont également précisé la date butoir de l'atteinte de cette réduction et l'année ou la période de référence contre laquelle cette réduction est mesurée. Sans ces éléments, il sera difficile de mesurer et de rendre compte des progrès réalisés au niveau national et leur mise en œuvre pourrait être réduite.

L'encadré ci-dessous présente des exemples d'objectifs nationaux dans la région qui répondent à certains éléments d'un objectif «SMART» dans le cadre de l'Objectif d'Aichi 5.

Exemples d'objectifs nationaux spécifiques et mesurables répondant à l'Objectif d'Aichi 5 dans la région méditerranéenne (les éléments 'SMART' sont soulignés)

ALBANIE: SPANB - P.78: D'ici 2020, il faudra améliorer l'efficacité de la gestion des terres, la restauration des zones dégradées et, enfin, la compensation de nouvelles dégradations, si elles sont inévitables. Une attention particulière devrait être accordée à la conservation et/ou à la réhabilitation de petits territoires. L'année de référence pour l'évaluation des objectifs de 10% de la restauration devrait être 2010. Afin d'assurer la flexibilité, les facteurs de développement tels que: les changements climatiques seront pris en compte lors de la réhabilitation des écosystèmes.

Objectifs préliminaires du 5e Rapport National (la SPANB révisée doit encore être adoptée)

MALTE: RN-P.5: D'ici 2020, le taux de perte d'habitats naturels et semi-naturels de valeur de conservation est au moins réduit de moitié, et la dégradation et fragmentation est considérablement réduite. Le pourcentage de couverture des forêts et des zones semi-naturelles n'a pas diminué en dessous des données de couverture CORINE de 2006.

RN-P.62: Réduction de la conversion des territoires ouverts - d'ici 2025 le taux de conversion des habitats naturels et tous les territoires ouverts sera réduit de moitié, réduisant la construction non-saturée de logements neufs, réduisant la conversion des terres agricoles en zone bâtie et restaurant une abondance de territoires agricoles.

Le tableau ci-dessous présente des statistiques sur le nombre de pays de la région qui ont fixé un objectif national spécifique et mesurable en réponse à l'Objectif d'Aichi (OA) 15 :

		Nbre de pays	Proportion dans la region
Table 2. Objectif spécifique et mesurable concernant l'OA15	Objectif national répondant à l'Objectif d'Aichi 15	14	54%
	Actions de conservation visant explicitement à préserver le carbone de la biomasse dans les écosystèmes naturels	7	27%
	Objectif quantitatif de conservation du carbone des écosystèmes naturels	0	0%
	Actions de restauration visant explicitement à augmenter le carbone de la biomasse dans les écosystèmes naturels	2	8%
	Objectif quantitatif d'augmentation du carbone dans les écosystèmes naturels	2	8%
	Objectif quantitatif de zones cibles pour la restauration	7	27%
	Objectif quantitatif de zones cibles pour la restauration, catégorisé par écosystème	1	4%
	Cartographie des zones cibles pour la restauration	1	4%

Sur les 26 pays méditerranéens examinés, plus de la moitié ont fixé un objectif national qui est clairement aligné sur l'Objectif d'Aichi 15. En revanche, bien moins ont inclus un élément quantitatif dans leur objectif. Dans les rares cas où les pays ont fixé un objectif quantitatif relatif à l'objectif 15, ils l'ont défini en se référant à la superficie (en hectares), en particulier forestière, qui sera placée sous des mesures de restauration, ou bien utilisent un pourcentage-cible pour la restauration d'écosystèmes dégradés sans expliquer comment ce pourcentage est mesuré. De nombreuses mesures de dégradation (et donc de restauration) sont possibles⁶ et une référence à la zone ne fournit aucune information sur la valeur de référence de la dégradation et le degré de restauration visé par ces mesures (ex : densité des stocks de carbone dans la biomasse, diversité des espèces ou degré de fragmentation).

Les objectifs par zone fournissent une indication utile du niveau d'ambition en ce qui concerne la réalisation de l'objectif 15. Toutefois, des informations supplémentaires sur le type d'actions de restauration à

⁶ Un sondage a été mené par la FAO en 2009 sur l'utilisation d'indicateurs pour la dégradation des forêts. Les indicateurs énumérés par un ou plusieurs pays comprenaient : valeur esthétique; zone brûlée; disparition de la biodiversité/espèces; érosion; couvert forestier; fragmentation; occupation/dominance d'espèces envahissantes/introduites; présence d'espèces indicatrices; fertilité des sols; propriétés du sol; structure du sol; composition des espèces; densité des stocks; Production/valeur du bois et des produits forestiers non ligneux; qualité d'eau; habitats fauniques; et risque faunique. Voir FAO (2011) Assessing forest degradation Towards the development of globally applicable guidelines, Forest Resources Assessment Working Paper 177. Accessible à <http://www.fao.org/docrep/015/i2479e/i2479e00.pdf>

entreprendre sont nécessaires pour évaluer leur potentiel à contribuer au rétablissement des fonctions écosystémiques, y compris les services rendus aux personnes et aux habitats des espèces, visé par l'objectif 14. La mise en œuvre et le suivi efficace des progrès réalisés sous l'objectif 15 exigeraient des mesures supplémentaires, liées à l'objectif 14, pour définir et évaluer les écosystèmes, afin de capter des tendances sur la qualité et la trajectoire des résultats de la restauration, dans l'espace et dans le temps.⁷

L'encadré ci-dessous présente des exemples d'objectifs nationaux dans la région qui répondent à certains des éléments d'un objectif «SMART» répondant à l'Objectif d'Aichi 15. De plus, certains pays ont établi des plans d'action clairs pour la mise en œuvre de leurs objectifs, comment les atteindre, les résultats attendus, les institutions responsables et les indicateurs de succès. À titre d'exemple, l'Algérie a énuméré un certain nombre d'actions spécifiques afin d'atteindre son objectif national répondant aux Objectifs d'Aichi 5 et 15 (reproduits ci-dessous), tels que «Identification et géo-référencement des zones à restaurer, ainsi que le budget requis, avant la fin de 2018» ou «soumission d'au moins deux propositions de projets de restauration avec des partenaires techniques et financiers chaque année et la signature d'au moins un projet chaque année». Pour chacune de ces actions, la SPANB a également fourni une estimation de son coût.

⁷ Chazdon, R. L., P. H. Brancalion, L. Laestadius, A. Bennett-Curry, K. Buckingham, C. Kumar, J. Moll-Rocek, I. C. G. Vieira, and S. J. Wilson. 2016. When is a forest a forest? Forest concepts and definitions in the era of forest and landscape restoration. *Ambio* doi:10.1007/s13280-016-0772-y:1-13.

Exemples d'objectifs nationaux spécifiques et mesurables répondant à l'Objectif d'Aichi 15 dans la région méditerranéenne (les éléments 'SMART' sont soulignés)

ALGERIE: SPANB- P.56: *Objectif 12: Protéger, conserver et restaurer les écosystèmes afin d'assurer leur équilibre, leur durabilité à long terme, ainsi que la production durable de services écosystémiques, en vue de la conservation d'au moins 50% des terres, 5% des zones marines et côtières, et la restauration des écosystèmes naturels sur une superficie d'au moins 5 millions d'hectares.*

BOSNIE-HERZEGOVINE: SPANB-P.127: *D'ici 2020, rétablir 30 lacs d'exploitation minière en habitats humides, accroître la productivité de toutes les catégories de forêts, préserver la superficie existante des forêts d'aulnes et de saule en zones inondables et augmenter les zones vertes urbaines réglementées de 20%.*

LIBAN: *D'ici 2030, des plans de réhabilitation seront mis en œuvre dans au moins 20% des sites dégradés afin de garantir la prestation durable des services écosystémiques.*

Objectifs préliminaires du 5e Rapport National (la SPANB révisée doit encore être adoptée)

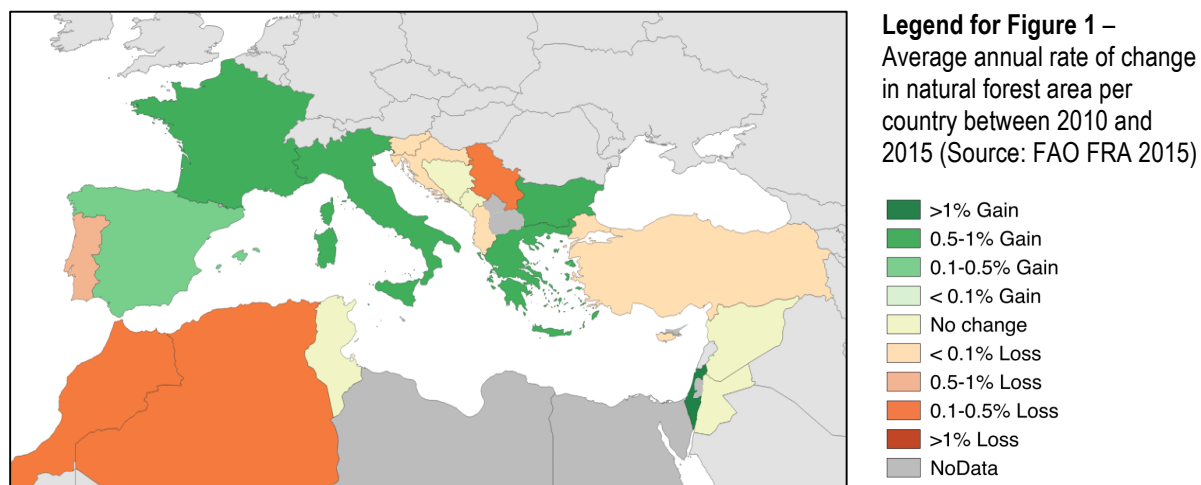
MALTE: RN-P.7: *D'ici 2020, les écosystèmes vulnérables qui fournissent des services essentiels sont préservés, avec au moins 15% d'écosystèmes dégradés restaurés, tandis que 20% des habitats d'Importance Communautaire Européenne sur le territoire maltais ont un statut de conservation favorable ou amélioré*

3 Évaluation des progrès régionaux liés aux composantes spécifiques des objectifs d'Aichi 5, 14 et 15

3.1 Réduire de moitié le taux de perte de forêts naturelles et si possible le ramener à zéro

Étant donné que la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité doit être poursuivie à toutes les échelles et fondée sur des actions nationales, les taux désagrégés de perte de forêt naturelle peuvent aider à identifier les zones d'efforts nationaux insuffisants afin d'inverser la tendance et solliciter un soutien plus important. Sur la base de rapports nationaux adressés à l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) sur l'Évaluation des Ressources Forestières mondiales (FRA), la figure 1 représente le taux de variation dans la superficie des forêts naturelles⁸ entre 2010 et 2015, en moyenne annuelle pour chaque pays. Cette représentation donne un poids égal aux pays indépendamment de leur couvert forestier, faisant ressortir de faibles pertes en termes absolus dans les pays à faible couvert forestier.

Figure 1 – Taux annuel moyen de variation de la superficie forestière naturelle par pays entre 2010 et 2015

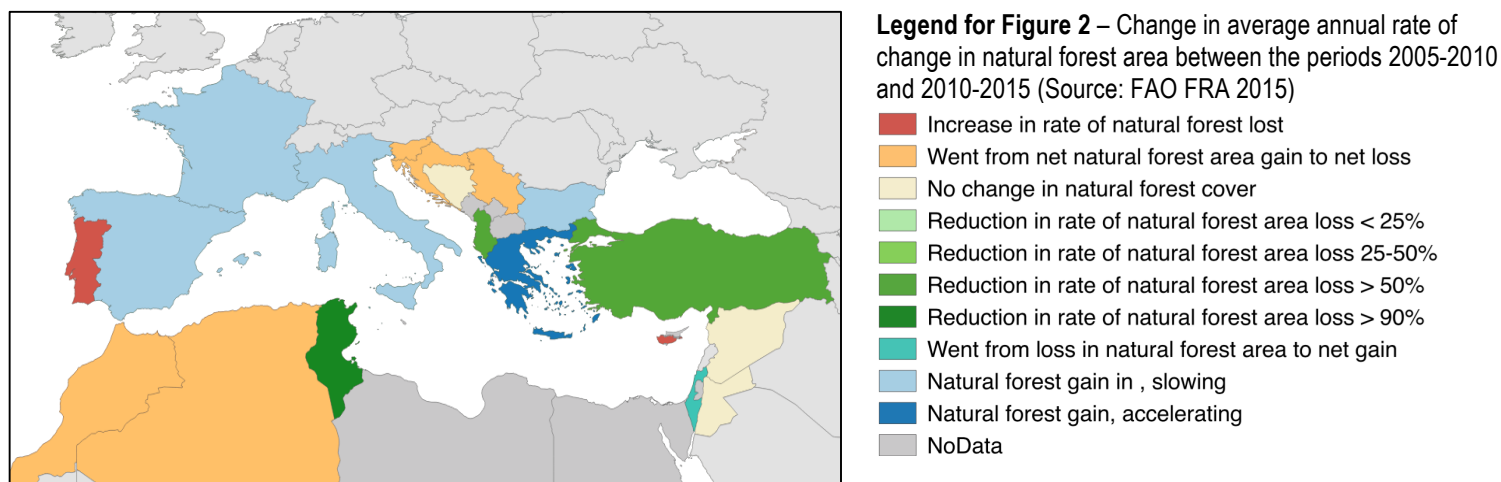


Dans la figure 2, les taux annuels moyens de variation de superficie des forêts naturelles sont comparés sur deux périodes ; la période 2005-2010, qui peut être considérée comme la valeur de référence avant l'adoption du Plan stratégique pour la diversité biologique et la période 2010-2015, qui correspond à la première moitié de la période de mise en œuvre du Plan. Un premier groupe de pays, en bleu, enregistrait déjà des gains dans la superficie des forêts naturelles avant l'adoption du Plan stratégique. Depuis l'adoption du Plan, les pays bleu foncé ont vu leur taux accélérer en termes de gain de superficie. Les pays

⁸ Dans les rapports de la FRA, on entend par «forêt naturelle» la somme de «forêt primaire», définie comme «forêt naturellement régénérée» et «autre forêt naturellement régénérée»

bleu clair ont continué à accroître leurs zones de forêts naturelles, mais plus lentement qu'avant 2010. Les pays en vert ont vu une perte nette de forêt naturelle, mais celui-ci a été réduit, un progrès vers l'objectif 5. Les pays en rouge constatent une accélération du taux de perte de superficie des forêts naturelles. Ils ne parviennent pas à progresser vers la réalisation l'objectif 5 et ont besoin de soutien international pour maintenir leurs engagements. Il faut signaler que la dégradation significative des forêts et le remplacement de la forêt vieillissante par une forêt de régénération précoce ne sont pas visibles dans ces données. Il faut également remarquer que l'Italie et la France sont dotées de forêts non-méditerranéennes importantes.

Figure 2 - Taux annuel moyen de variation de la superficie forestière naturelle par pays entre les périodes 2005-2010 et 2010-2015 (Source: FAO FRA 2015)



Dans les grandes tendances que l'on peut tirer de cette analyse, on s'aperçoit que les pays nord-méditerranéens sont sur la voie d'un gain de forêt naturelle ou d'une réduction de leur taux de perte, tandis que les pays du sud et de l'est de la Méditerranée luttent pour diminuer leur taux de perte de forêts naturelles. Les exceptions à cette règle sont le Portugal, où les incendies de forêts importantes ces dernières années ont provoqué une remontée du taux de perte et les pays des Balkans, où une tendance antérieure de gain de forêt semble avoir été inversée. Dans le sud et l'est de la Méditerranée, la Tunisie et Israël se démarquent respectivement pour avoir réduit leur taux de pertes forestières de plus de 90%, et inversé la tendance de la perte nette de forêt naturelle en gain net.

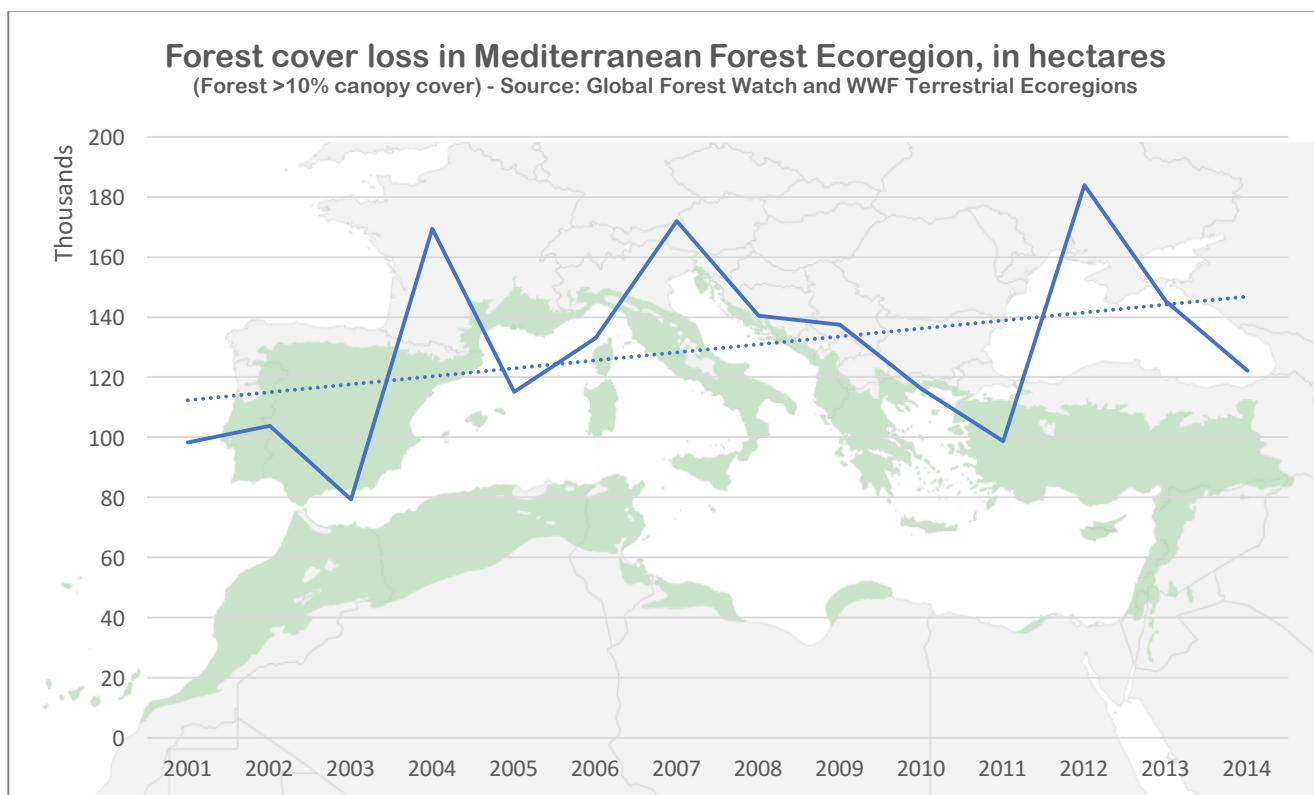
Les situations nationales contrastées que l'on peut voir sur cette carte illustrent encore plus la nécessité d'une coopération étroite entre les pays méditerranéens dans un souci de préservation de l'ensemble des écosystèmes méditerranéens.

La télédétection permet de cartographier le couvert végétal et les changements dans ce couvert sur de vastes zones ou même à l'échelle globale, à un coût relativement bas et à intervalles réguliers. L'analyse des données de télédétection du couvert forestier issue de la base de données sur les Changements

Global des Forêts (GCF)⁹ peut être un complément utile aux données recueillies à l'échelle nationale, comme la FRA de la FAO.

La figure 3 ci-dessous présente des données annuelles sur la perte brute de couvert forestier pour tous les pays méditerranéens entre 2001 et 2014. Le caractère spatialement explicite des données du GCF démontre qu'il est possible de circonscrire l'analyse à une écorégion spécifique au-delà des frontières nationales. Les résultats illustrent que la perte brute de couvert forestier dans l'écorégion forestière méditerranéenne s'accélère au cours de la période, indiquant que des efforts urgents supplémentaires sont nécessaires afin que cet écosystème contribue à l'Objectif d'Aichi 5. Une analyse plus détaillée des données de télédétection sur la perte du couvert forestier peut aider les pays à identifier les zones sensibles et les causes connexes, afin d'élaborer les bonnes stratégies politiques.

Figure 3 - Perte du couvert forestier dans l'écorégion forestière méditerranéenne, en hectares (figure originale créée avec Global Forest Watch à partir des données du WWF sur les écorégions terrestres)



⁹ Les données du Global Forest Change est un ensemble de données à haute résolution qui caractérise l'étendue et le changement des forêts. Les arbres sont définis comme étant des végétaux de plus de 5 m de hauteur et exprimés en pourcentage du couvert forestier pour l'année 2000, à une résolution de 30 mètres. Différents seuils de couvert végétal peuvent être utilisés pour définir l'étendue des forêts en utilisant les données. La «perte de couverture forestière» est définie comme une perturbation de remplacement du peuplement ou la perte de couverture de la canopée dans l'étendue forestière ainsi définie est disponible tous les ans entre 2001 et 2014. Le «gain de couverture forestière», est également disponible tous les ans. - voir Hansen, M. (2013) *High-resolution global maps of 21st-century forest cover change*. Science 342, 850-853

Informations pertinentes dans l'Etat des forêts méditerranéennes 2013

On voit une augmentation significative des forêts dans le Nord en raison de l'abandon des terres agricoles marginales et des campagnes de plantation d'arbres. Au Sud, les pressions sur ces écosystèmes forestiers demeurent encore très fortes, notamment au Maghreb, en raison du défrichage et de la mise en culture de terres marginales et du surpâturage. On estime que seulement 5% de la végétation d'origine demeure relativement intacte dans la région. La situation diffère d'une région à l'autre. Dans le Nord de la Méditerranée, les forêts sont souvent abandonnées, tandis que dans le Sud et l'Est, les pressions anthropiques contribuent à la dégradation des espaces boisés

3.2 Réduire de moitié le taux de perte des habitats naturels et si possible le ramener à zéro

L'évaluation des progrès liés à cette composante de l'objectif 5 est difficile en raison de l'absence d'indicateurs cohérents permettant de suivre l'étendue des écosystèmes autres que les forêts. Cette pénurie de données est préoccupante: les efforts visant à limiter la perte d'écosystèmes naturels et à restaurer les écosystèmes dégradés se concentrent sur les forêts en raison de leurs avantages pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques et pour la productivité économique. Il existe donc le risque que les facteurs de conversion de des terres puissent être déplacés vers d'autres écosystèmes, y compris au-delà des frontières¹⁰. En l'absence de données de référence sur leur ampleur, aucune documentation n'existe sur cette tendance.

Les projets de boisement pourraient également se produire au détriment des écosystèmes riches en biodiversité autres que la forêt, en particulier les prairies anciennes¹¹. Les prairies peuvent parfois être faussement représentées comme résultantes d'actions anthropiques ayant éliminé la forêt, et donc être le site de projets pour accroître la couverture forestière. Des efforts sont en cours pour élaborer des critères d'identification des prairies anciennes et les distinguer de la végétation anthropique récemment formée, ce qui pourrait participer aux compromis entre les stratégies et actions visant à accroître la couverture forestière et les avantages du maintien des écosystèmes des prairies.¹² Dans le contexte méditerranéen, les prairies anthropiques de savane telles que la *dehesa* d'Espagne et le *montado* du Portugal fournissent

¹⁰ Miles, L. & Kapos, V. (2008). Reducing greenhouse gas emissions from deforestation and forest degradation: global land-use implications. *Science*, 320, 1454–1455

¹¹ Veldman J. W. et al. (2015) Tyranny of trees in grassy biomes, *Science* Vol. 347, Issue 6221

¹² Veldman J. W. et al. (2015) Toward an old-growth concept for grasslands, savannas, and woodlands, *Frontiers in Ecology and the Environment*, Volume 13, Issue 3 Pages 154–162

également des habitats pour beaucoup d'espèces importantes.¹³ Dans ces cas, une augmentation de la couverture forestière par la régénération naturelle après l'abandon de la terre ou le reboisement actif est vue par certains comme une menace pour la biodiversité.¹⁴

Les milieux humides sont un autre écosystème essentiel à la biodiversité et aux populations, mais ils se contractent dans le monde entier. En région méditerranéenne, 50% de leur superficie totale a disparu au cours du XXe siècle.¹⁵ En attendant, les zones humides côtières sont parmi les milieux humides les plus importants en termes de superficie et de biodiversité, mais elles sont soumises à d'énormes pressions en raison de la forte densité de population et la concentration des activités humaines sur les côtes. Des résultats de recherche pertinents de l'Observatoire des zones humides méditerranéennes sont présentés ci-dessous, révélant la valeur des initiatives régionales pour surveiller la perte et la dégradation des écosystèmes.

¹³ Diaz-Villa et al. (2003) Soil seedbank and floristic diversity in a forest-grassland mosaic in Southern Spain. *Journal of Vegetation Science*, 14, 701-709.

¹⁴ Pereira P. M. and Da Fonseca (2003), Nature vs. Nurture: the making of the Montado ecosystem, *Conservation Ecology*, 7

¹⁵ Mediterranean Wetlands Observatory, 2014. Land Cover — Spatial Dynamics in Mediterranean Coastal Wetlands From 1975 to 2005. Thematic Collection, Issue #2. Tour du Valat, France.

Informations pertinentes de l'Observatoire des zones humides méditerranéennes

Une perte constante d'habitats naturels de zones humides sur une période de 30 ans ne sera pas compensée par l'augmentation de la superficie des habitats artificiels de zones humides

De 1975 à 2005, la superficie des habitats naturels de zones humides méditerranéennes a diminué régulièrement de 10%, ce qui représente une perte totale de 1 248 km² pour les 214 sites d'étude. Les marais et les prairies humides étaient les plus touchés, mais les grandes surfaces d'eau n'étaient pas épargnées non plus. Par exemple, dans le delta du Nil, les lagons égyptiens, très importants en termes de biodiversité, ont connu une perte spectaculaire de 398 km².

Au même moment, la superficie des habitats artificiels de zones humides a augmenté de 54% (661 km² pour les 214 sites). Cette artificialisation s'est produite en particulier de 1975 à 1990, notamment par le développement très rapide de réservoirs artificiels en zones humides (+ 700%).

Agriculture et urbanisation - principales causes de la disparition des habitats naturels

L'agriculture est la principale cause directe de la perte d'habitats naturels de zones humides: en 2005, 7% des habitats de zones humides qui existaient en 1975 avaient été transformés en zones agricoles. L'agriculture irriguée a progressé considérablement pendant cette période et les milieux humides étaient très prisés à cet effet car ils sont plats et fertiles, et ont généralement de grandes réserves d'eau.

L'urbanisation a eu un impact direct moins significatif sur les habitats naturels de zones humides car seulement 0,75% de ces habitats présents en 1975 dans les sites étudiés ont été urbanisés. Cependant, il semble être le principal moteur des changements observés depuis 1990 et absorbe en particulier les zones agricoles périurbaines.

Enfin, l'agriculture et l'urbanisation entraînent également une augmentation de l'extraction de l'eau, avec un impact majeur sur les habitats naturels de zones humides et des pratiques de gestion de l'eau plus intenses du fait que l'eau est une ressource rare et inégalement répartie dans la région méditerranéenne.

Source: Mediterranean Wetlands Observatory, 2014. Land Cover — Spatial Dynamics in Mediterranean Coastal Wetlands From 1975 to 2005. Thematic Collection, Issue #2. Tour du Valat, France.

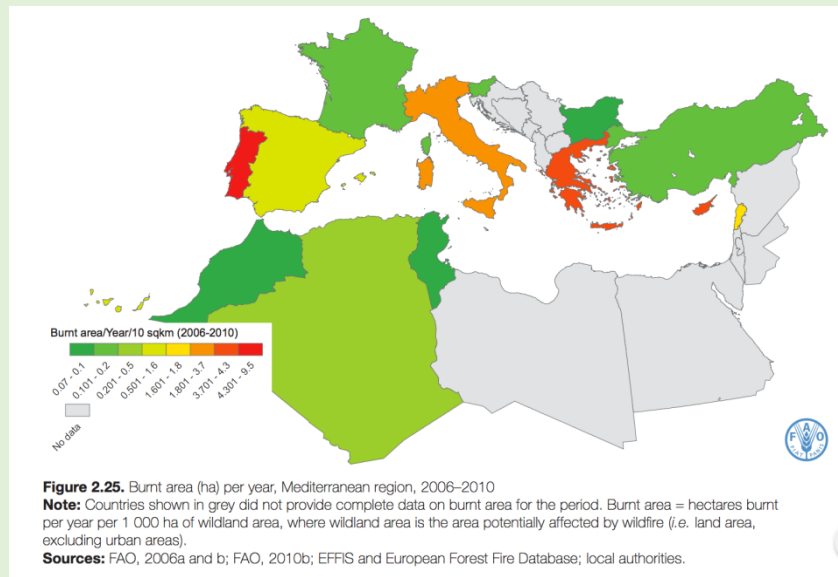
3.3 Réduction significative du taux de dégradation et de fragmentation

L'état des habitats naturels est important pour la biodiversité. Les habitats fortement dégradés ou fragmentés sont moins susceptibles de pouvoir supporter leur poids en espèces ou de fournir le même niveau de services et fonctions écosystémiques fournies par les habitats intacts.

Bien que la diminution de l'étendue des habitats soit relativement simple à mesurer, la dégradation et la fragmentation exigent des indicateurs et des données spécifiques à la structure, à la composition et à la fonction de l'écosystème considéré, et pouvant couvrir de nombreux aspects allant de la richesse en espèces à la fourniture de services écosystémiques aux populations humaines. La diversité des variables qui peuvent être utilisées pour évaluer la dégradation signifie que l'élaboration d'indicateurs globalement cohérents pouvant être facilement utilisés à l'échelle nationale à travers les écosystèmes est particulièrement difficile et potentiellement réductrice. Cependant, l'élaboration de tels indicateurs au niveau régional, à travers des biomes ou des écosystèmes relativement semblables, pourrait être un moyen rentable d'améliorer les données disponibles pour la prise de décision à l'échelle nationale.

Informations pertinentes dans l'Etat des forêts méditerranéennes 2013

De 1992 à 2009, les surfaces de terres arables ont diminués de 7 millions d'hectares dans les pays nord-méditerranéens (-13 pour cent) et de 4 millions d'hectares dans les pays sud et est-méditerranéens (-9 pour cent). Le détail par pays (Figure 1.24) montre des situations contrastées, avec des pertes supérieures à 25 pour cent pour l'ancienne République yougoslave de Macédoine, la Croatie, Malte et le Portugal, et des gains entre 15 pour cent et 20 pour cent pour l'Égypte et la Bosnie-Herzégovine.



Dans les pays sud et est-méditerranéens, le surpâturage est une des causes importantes de dégradation des sols.

Dans la région méditerranéenne, des données de long terme sur les feux de forêt sont disponibles pour la France, la Grèce, l'Italie, le Portugal et l'Espagne, alors que la situation dans d'autres pays méditerranéens est souvent analysée séparément en raison des disparités de données. Le Système d'information européen sur les feux de forêt (EFFIS), créé par le Centre commun de recherche et la Direction générale de l'environnement de la Commission Européenne pour soutenir la gestion des feux en Europe, est la principale source de données harmonisées sur les feux de forêt en Europe, basé sur le partage volontaire d'information par les pays. Depuis 2010, EFFIS a également inclut les pays du Maghreb dans la cartographie des zones brûlées et l'évaluation du degré de danger d'incendie.

3.4 La résilience des écosystèmes est améliorée grâce aux mesures de conservation et restauration [...] contribuant à l'adaptation aux changements climatiques et à la lutte contre la désertification

La résilience d'un écosystème se réfère à sa capacité de faire face et réagir aux perturbations. En général, les écosystèmes hautement résilients peuvent réagir plus rapidement aux perturbations naturelles, telles qu'un incendie, une inondation ou une invasion d'espèce nuisible, que les écosystèmes qui ont une faible résilience.¹⁶

Sous l'impact croissant du changement climatique, la résilience des écosystèmes deviendra de plus en plus importante car ces derniers devront faire face à des conditions environnementales changeantes et des phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents. En s'ajoutant aux effets du changement climatique, l'état dégradé des écosystèmes pourrait faire basculer les écosystèmes naturels au-delà d'un « point de rupture », résultant à un état stable différent qui ne pourrait pas forcément produire les mêmes services ou soutenir les mêmes espèces.

Informations pertinentes dans l'Etat des forêts méditerranéennes 2013

Toutes les décisions de gestion forestière devraient maintenant intégrer le changement climatique mais la façon de prendre en compte les incertitudes associées à ce changement climatique dans les plans de gestion reste un défi majeur. Dans une région où la fragmentation est élevée en raison de la géomorphologie et de la longue histoire des activités humaines, il est peu probable que la migration des espèces végétales et des types de forêts sera totalement en mesure d'atténuer les impacts du changement climatique sur les forêts. Même là où la migration est possible, les sociétés méditerranéennes peuvent ne pas être prêtes à accepter un dépérissement forestier massif dans certaines régions et l'apparition naturelle ultérieure de géotypes appropriés et, par conséquent, peut exiger une intervention.

L'avenir des forêts méditerranéennes et la fourniture durable de leurs biens et services écosystémiques sont menacés par les changements climatiques rapides que connaît la région [...]. Ces changements climatiques ont causé ou ont contribué à des phénomènes de mortalité d'arbres (dépérissements) dans certains peuplements forestiers de la région méditerranéenne et ont un impact négatif sur les équilibres pour le carbone et l'eau dans de nombreuses forêts méditerranéennes. Les conditions climatiques déjà difficiles pour la croissance des forêts devraient continuer à se détériorer selon tous les scénarios des émissions de gaz à effet de serre formulés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). De tels changements dans les conditions climatiques ont des implications importantes pour le fonctionnement et la durabilité des écosystèmes forestiers méditerranéens.

¹⁶ Quick Guides for the Aichi Biodiversity Targets, Target 15, SCBD, accessible at <https://www.cbd.int/nbsap/training/quick-guides/>

Au-delà de l'évaluation de la vulnérabilité, l'adaptation à ces changements requiert l'utilisation des pratiques appropriées existantes ainsi que le développement de pratiques innovantes.

Gestion de l'eau: La plupart des forêts méditerranéennes se développent dans des conditions où la disponibilité en eau est limitée, avec une évapotranspiration potentielle plus élevée que les précipitations et une évapotranspiration réelle représentant jusqu'à 90 pour cent des précipitations annuelles. Les arbres sont donc incapables d'atteindre leur niveau optimal pour la transpiration, ce qui limite la quantité de carbone qui peut être fixée. Les projections des changements climatiques à venir montrent que ces conditions vont encore être exacerbées. Jusqu'à un certain point, la gestion des forêts et de planification peut aider à réduire le stress hydrique des arbres et augmenter la résistance des peuplements forestiers. Les pratiques de gestion peuvent également contribuer à maintenir ou à augmenter la biomasse produite dans une population en utilisant moins d'eau (c'est à dire une meilleure utilisation de l'eau). **Gestion des feux:** Il est nécessaire de réglementer l'usage traditionnel du feu. D'autre part, dans certaines régions, les bonnes pratiques en matière de combustion traditionnelle ont été maintenues et devraient être consolidées. La gestion communautaire des incendies nécessite un dialogue permanent entre les professionnels et la population rurale et une reconnaissance de la nécessité d'utilisation du feu.

L'expérimentation de pratiques forestières novatrices prend du temps. À court terme la connaissance peut être acquise à partir de situations spécifiques incontrôlées comme des événements climatiques exceptionnels. Pour atteindre ces objectifs il est urgent d'améliorer la documentation sur la situation actuelle des forêts méditerranéennes en matière de changement climatique (e.g. données à long terme sur le climat, cartes de la végétation et données sur les pratiques sylvicoles passées y compris sur l'origine du matériel planté). L'absence de ce type de documentation limite souvent la capacité d'analyse dans des situations spécifiques. Si des données précises d'évaluation étaient disponibles, la modélisation pourrait aider à mieux composer avec les incertitudes.

Les projections relatives aux changements climatiques prévoient une hausse importante des températures avec une augmentation importante du nombre et de la fréquence des sécheresses et des vagues de chaleur dans la région méditerranéenne. Ces variations climatiques pourraient modifier la durée et la gravité de la saison de feux de forêt, la zone forestière potentiellement affectée par les incendies et l'apparition de grands incendies contribuant à la désertification.

3.5 La contribution de la biodiversité aux stocks de carbone est améliorée, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques

Les écosystèmes dégradés sont non seulement moins résistants aux changements climatiques, ils ont aussi tendance à moins stocker le carbone. Dans la plupart des cas, la dégradation des écosystèmes entraîne la libération de carbone, alors que leur restauration peut accroître la séquestration du carbone en fonction du lieu, et donc contribuer à l'atténuation des changements climatiques. Améliorer la gestion et l'utilisation des écosystèmes est donc cruciale, non seulement pour réduire la perte d'habitat, principale cause de déclin de la biodiversité, mais aussi en tant qu'élément clé des efforts visant à atténuer les changements climatiques et à s'adapter à ses conséquences.

Comme indiqué dans la Section 0, peu de pays de la région ont fixé des objectifs quantitatifs pour la restauration des écosystèmes. Cependant, les objectifs nationaux d'atténuation du changement climatique fondés sur les écosystèmes (dans les secteurs LULUCF ou REDD +) et les objectifs de restauration (tels que les engagements nationaux sous le Défi de Bonn) sont très pertinents pour les Objectifs d'Aichi 5, 14 et 15. Si toutes les actions REDD+ ou du secteur LULUCF ne répondent pas à des objectifs de biodiversité, des mesures peuvent néanmoins être prises pour maximiser les synergies et réduire les impacts négatifs potentiels (directs et indirects) et les externalités entre actions de mitigation forestières ou sur d'autres écosystèmes, et actions de conservation et de restauration des habitats naturels.



Les pays qui n'ont pas encore adopté de SPANB révisée devraient donc se pencher sur les modalités d'atteinte de ces autres objectifs et dans quelle mesure ils pourraient soutenir la réduction de la perte naturelle et la promotion de la restauration des écosystèmes. Les pays ayant déjà adopté leur SPANB révisée devraient envisager ces synergies lors de la planification de leur mise en œuvre. L'analyse contenue dans le document d'information de la CDB intitulé «Restauration des écosystèmes forestiers et des territoires comme contribution aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité» ([UNEP/CBD/COP/13/INF/11](#)) peut être consultée pour plus d'informations à ce sujet.

L'encadré ci-dessous présente, pour une sélection de pays de la région, leurs contributions nationales déterminées (CND) quantitatives basées sur le volume ou la superficie dans les secteurs AFOLU et LULUCF, et les compare aux objectifs nationaux énoncés dans les Rapport Nationaux des Parties à la CDB et dans les SPANB. Dans le cas du Maroc et de la Jordanie, par exemple, l'objectif de restauration établie dans le cadre de leur CND est beaucoup plus spécifique que l'objectif fixé dans leur SPANB.

Une clarification ou une révision de cet objectif de restauration dans leurs SPANB respectives pourrait idéalement être fournie, en s'appuyant sur les engagements de restauration connexes dans le cadre de la CCNUCC et leurs éventuels engagements au Défi de Bonn, ainsi que des ressources pour leur mise en œuvre. Ces actions pourraient démontrer la façon dont s'articulent les différents engagements en fonction des points suivants:

- Dans quelle mesure les objectifs de restauration de la superficie et de la couverture forestière sont liés à l'étendue des écosystèmes dégradés, afin de déterminer quel pourcentage d'écosystèmes dégradés est destiné à la restauration et comparer ce pourcentage aux 15% de l'Objectif d'Aichi 15.
- Dans quelle mesure les objectifs quantitatifs de couverture forestière se rapportent aux objectifs de restauration des territoires forestiers (dont une fraction seulement pourraient réellement augmenter la couverture forestière); et enfin
- Dans quelle mesure les techniques de restauration utilisées, types d'écosystèmes ciblés et localisation des actions de restauration, permettront d'atteindre les objectifs quantitatifs de la CCNUCC sur la base du volume ou du carbone, tout en préservant l'équilibre des services écosystémiques et la restauration des habitats naturels.

Tableau 3. Comparaison des engagements de restauration de certains pays selon leur CND et SPANB

Pays sélectionnés	Contributions Nationales Déterminées dans les secteurs AFOLU or LULUCF sous l'UNFCCC	SPANB révisée (post-CDB COP 10)	Objectif national lié à l'Objectif d'Aichi 15, soulignant les éléments quantitatifs si présents
Maroc	Reconstitution des forêts sur 200'000 ha d'ici 2020. L'objectif du Maroc est de réduire ses émissions globales de GES de 32% d'ici 2030. 26% de ces réductions d'émissions proviendront du secteur agricole et 5% du secteur forestier.		<i>NBSAP-p.52: Prendre les mesures nécessaires en vue d'augmenter la résilience des écosystèmes et la contribution de la biodiversité aux stocks de carbone, notamment au moyen de la conservation et de la restauration, des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, et de la synergie avec les actions prises dans le cadre des autres conventions de Rio (Changements climatiques et lutte contre la désertification).</i>
Jordanie	Restaurer 1 200 000 hectares de territoires forestiers		<i>NBSAP-P.65: D'ici 2020, une stratégie nationale efficace pour la conservation et l'utilisation durable des forêts sera développée</i>

Informations pertinentes dans l'Etat des forêts méditerranéennes 2013

En 2010, les forêts des pays du pourtour de la Méditerranée représentaient un stock total d'environ 5 milliards de tonnes de carbone soit 1.6 pour cent du stock total de carbone forestier au niveau mondial (289 milliards de tonnes, FAO, 2010b). La France, la Turquie, l'Italie et l'Espagne représentent 65 pour cent de ce stock total du carbone disponible dans les forêts des pays du pourtour de la Méditerranée en 2010 (Figures 2.5 et 2.6)

Au cours des vingt dernières années, ce stock de carbone dans les forêts des pays du pourtour de la Méditerranée a augmenté d'environ 1.2 milliards de tonnes avec un taux d'accroissement annuel équivalent à 1.3 pour cent. De façon contrastée par rapport à la diminution globale du stock de carbone forestier observée au niveau mondial, les forêts des pays du pourtour de la Méditerranée présentent donc un stock de carbone plus élevé en 2010 qu'en 1990.

Selon la FAO (2011), le couvert forestier est en pleine expansion dans le nord de la région méditerranéenne (556 000 hectares par an entre 2000 et 2005) alors qu'il est stable ou en très légère augmentation dans les PSEM (augmentation globale de cette zone de 120 000 hectares par an entre 2000 et 2005 malgré une faible couverture forestière et un potentiel limité de reboisement dans plusieurs de ces pays). Selon une évaluation faite en 2005 (Ding et al., 2011), la valeur économique du potentiel de stockage de carbone dans les forêts méditerranéennes se situe entre 37 et 63 milliards d'US\$ ce qui représente 13 pour cent de la valeur économique totale de ces forêts selon les scénarios du GIEC sur le changement climatique A1 et B2, respectivement, avec 2050 comme horizon.

Afin de préserver les stocks de carbone et le potentiel de séquestration du carbone des forêts méditerranéennes, il est essentiel de gérer activement les forêts afin de réduire le risque de grands feux de forêts : éclaircissements pour réduire la densité des arbres, brûlages dirigés pour contrôler la quantité de combustible et création de coupe-feux et de discontinuités dans les territoires pour ralentir la progression des feux de forêts et atténuer leur intensité (Kashian, 2006; Vericat et al., 2012). Ces mesures peuvent accroître la résilience des forêts, accélérer la reprise et, par conséquent, stimuler la capacité de séquestration de carbone de ces écosystèmes méditerranéens.

Les forêts méditerranéennes ont été gérées de manière intensive pendant des siècles et ont été façonnées par les activités humaines. Toute une gamme d'options de gestion et de pratiques forestières, étayée par des preuves empiriques et scientifiques, sont disponibles pour une utilisation dans l'adaptation au changement climatique (Alcamo, 2007; FAO, 2011). Néanmoins, les mesures d'atténuation dans le secteur forestier doivent être appuyées par des incitations pertinentes.

3.6 Les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau, et qui contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés

Informations pertinentes dans l'Etat des forêts méditerranéennes 2013

Les usages traditionnels des espaces boisés et pastoraux sont donc de plus en plus délaissés au Nord mais encore essentiels au Sud. Les services écosystémiques fournis par ces espaces sont de plus en plus reconnus: protection des eaux et des sols, lutte contre l'érosion et la désertification, fourniture d'espaces récréatifs, séquestration de gaz à effet de serre et protection de la biodiversité. Ces services sont cependant menacés par: la surexploitation au Sud, les risques de feux de forêts croissants au Nord en raison du recul du pâturage et de l'embroussaillage ainsi que de l'accroissement de la longueur et de l'aridité des périodes sèches lié au changement climatique.

Ressources en eau

Le bassin méditerranéen est actuellement en situation de stress hydrique important. Les bassins versants du sud de l'Espagne, de Libye, de Tunisie et du sud-est de la méditerranée (Israël, Liban, Palestine et République arabe syrienne) sont les régions les plus vulnérables, à cause de ressources en eau limitées et d'une demande élevée (...). De plus, ces régions font déjà appel aux ressources en eau non-conventionnelles (dessalement et réutilisation des eaux usées) et aux ressources non renouvelables (pompage dans les aquifères fossiles) pour compléter les prélèvements des eaux de surface. Les bassins versants du nord de l'Italie, de l'ouest de la Grèce et de l'Ebre en Espagne sont en situation de stress hydrique modéré tandis que les zones méditerranéennes de la France et de la région des Balkans sont toujours en situation de confort.

Autres Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL)

Les champignons, le liège, les pignons, les châtaignes, le miel et les truffes sont les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) les plus importants de la région méditerranéenne. L'impressionnante diversité des espèces qui caractérisent la région méditerranéenne offre un énorme potentiel pour la production d'une très large gamme de PFNL. Plusieurs pays du pourtour de la Méditerranée disposent de législations spécifiques pour certains PFNL comme le liège mais, globalement, on constate plutôt un manque de définition claire pour réguler la production, l'extraction et l'exportation des PFNL (la résine est le seul PFNL reconnu par la législation en Grèce). Le potentiel de la région méditerranéenne pour la récolte de PFNL est considérable. Ces PFNL représentent des revenus significatifs, génèrent des emplois ruraux et, par conséquent, contribuent à la gestion durable des forêts (GDF). Cependant le manque de cadres législatifs adaptés pour réguler la collecte et l'utilisation de ces PFNL affecte le développement de ces filières. Une définition plus claire de ces PFNL est donc nécessaire pour aider les pays à mieux évaluer l'importance de ces filières dans leurs économies locales et pour supporter de nouveaux projets destinés à promouvoir une utilisation plus durable de ces PFNL.

Services récréatifs

En ce qui concerne les services sociaux, il faut considérer qu'ils peuvent être fournis par presque tous les types de forêts et dépendent donc beaucoup plus de la perception des populations. Dans le dernier rapport de Forest Europe (FOREST EUROPE, UNECE et FAO, 2011), l'indicateur de durabilité des forêts permet de désigner la part des forêts accessibles pour les loisirs en forêt. Selon cet indicateur, 78 pour cent des forêts et autres terres boisées sont disponibles pour les loisirs dans les pays du Sud-Ouest de l'Europe alors que ce chiffre atteint 93 pour cent dans les pays du Sud-Est de l'Europe. Certains pays rapportent également sur le nombre moyen de visites par hectare de forêts et autres terres boisées (Tableau 2.20) qui oscille entre 0.8 et 28.7 visites. Comme on peut le constater dans le Tableau 2.20, les données sur les fonctions sociales des forêts dans la plupart des pays sont très rarement rapportées et elles ne reflètent pas l'importance des forêts en tant que productrices de services sociaux. Le plus souvent les données sont seulement limitées à certaines zones comme les parcs nationaux.

Les subéraies (forêts de chênes liège) - Un écosystème phare pour la prestation de services sociaux, économiques et environnementaux

La gestion des subéraies est l'une des plus importantes problématiques économiques forestières de la région méditerranéenne, financée historiquement par la production et la vente de bouchons en liège.

Les subéraies sont des écosystèmes à hautes valeurs de conservation qui produisent une large gamme de biens et services environnementaux. Même si elles sont le résultat de plusieurs siècles de gestion par les communautés rurales, elles font face aujourd'hui à des changements socio-économiques substantiels et sont menacées par les changements climatiques. Des approches nouvelles de conservation et de gestion sont nécessaires pour préserver la biodiversité et favoriser la multifonctionnalité de ces écosystèmes fragiles fortement soumis aux impacts des activités humaines. Des efforts importants sont nécessaires pour encourager les pratiques durables (certification FSC) et pour prévenir la surexploitation des ressources naturelles ainsi que l'abandon de ces espaces ruraux et la perte de biodiversité.

Etat des forêts méditerranéennes 2013

4 Conclusions: Harmonisation des politiques entre le Cadre Stratégique pour les Forêts Méditerranéennes et les Objectifs d'Aichi pour la Biodiversité 5, 14 et 15

En mars 2013, le Cadre Stratégique pour les Forêts Méditerranéennes: orientations stratégiques pour la gestion intégrée des écosystèmes forestiers des territoires méditerranéens (CSFM) a été présenté lors de

la 3ème Semaine de la forêt méditerranéenne à Tlemcen (Algérie). Ce cadre a été élaboré en réponse aux pressions sur les forêts méditerranéennes, exacerbées par le changement climatique et la crise socio-économique.¹⁷ Les Parties présentes ont convenu qu'une coopération régionale améliorée (Nord-Sud et Sud-Sud) est essentielle pour faire face à ces nouveaux défis et neuf axes stratégiques ont été identifiés:

- Améliorer durablement la production de biens et services fournis par les forêts méditerranéennes
- Renforcer le rôle des forêts méditerranéennes dans le développement rural
- Promouvoir la gouvernance forestière et les réformes foncières à l'échelle des territoires
- Promouvoir la prévention des feux de forêt dans le contexte des changements globaux
- Gérer les ressources génétiques forestières et la biodiversité pour renforcer l'adaptation des forêts méditerranéennes au changement climatique
- Restaurer les paysages forestiers méditerranéens dégradés
- Développer les connaissances, la formation et la communication sur les forêts méditerranéennes
- Renforcer la coopération internationale
- Adapter les mécanismes financiers existants et créer des mécanismes innovants

L'axe stratégique six, "Restaurer les paysages forestiers méditerranéens dégradés" est censé produire les résultats suivants :

- Les capacités d'adaptation au changement climatique sont renforcées par une restauration des écosystèmes forestiers méditerranéens mise en œuvre avec une approche globale capable de contribuer à la lutte contre la désertification
- La restauration des territoires forestiers est considérée comme une option pour améliorer la sécurité alimentaire et les moyens d'existence dans les zones arides méditerranéennes
- Les services sociaux et environnementaux (y compris la biodiversité) sont restaurés dans les écosystèmes forestiers
- La restauration des écosystèmes forestiers est envisagée à long terme avec le souci d'assurer la gestion, le suivi et l'évaluation des écosystèmes forestiers restaurés

Ces objectifs sont très semblables à ceux des Objectifs d'Aichi 5, 14 et 15 de la CDB. La matrice présentée ci-dessous démontre de quelle manière les objectifs du Cadre stratégique complètent les Objectifs d'Aichi et vice versa. Cela pourrait éventuellement conduire à des initiatives intersectorielles au niveau méditerranéen qui aident les gouvernements nationaux de la région à améliorer et accélérer leurs objectifs en matière de forêt et de biodiversité, et de rapporter au Secrétariat de la CDB, du FNUF et de la FAO, leurs contributions vers cet objectif.

¹⁷ Pour plus d'informations, voir <http://iii-med.forestweek.org/content/strategic-framework-mediterranean-forests-sfmf>

Matrice de l'alignement des politiques entre les Objectifs Aichi pour la Biodiversité 5, 14 et 15 et le Cadre Stratégique pour les Forêts Méditerranéennes - «X» désigne le potentiel de synergies au croisement de deux objectif

	Améliorer durablement la production de biens et services fournis par les forêts méditerranéennes	Renforcer le rôle des forêts méditerranéennes dans le développement rural	Promouvoir la gouvernance forestière et les réformes foncières à l'échelle des territoires	Promouvoir la prévention des feux de forêt dans le contexte des changements globaux	Gérer les ressources génétiques forestières et la biodiversité pour renforcer l'adaptation des forêts méditerranéennes au changement climatique	Restaurer les paysages forestiers méditerranéens dégradés	Développer les connaissances, la formation et la communication sur les forêts méditerranéennes
OAB 5: Réduire de moitié le taux de perte de forêts naturelles et si possible le ramener à zéro	X		X	X			Possibilité de contribuer aux rapports nationaux sur toutes les composantes
OAB 5: Réduire de moitié le taux de perte des habitats naturels et si possible le ramener à zéro				X			
OAB 5: Réduction significative du taux de dégradation et de fragmentation	X		X				
OAB 15: La résilience des écosystèmes est améliorée grâce aux mesures de conservation et restauration [...] contribuant à l'adaptation aux changements climatiques et à la lutte contre la désertification	X				X	X	
OAB 15: La contribution de la biodiversité aux stocks de carbone est améliorée, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris				X		X	

Évaluation rapide des progrès liés aux Objectifs d'Aichi pour la Biodiversité 5, 14 et 15 dans la région méditerranéenne

la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques							
OAB 14: Les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau, et qui contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés	X	X	X	X			
ABT 14: ...compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.	X	X	X				